



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 février 2020, le conseil a adopté le règlement 741-1 intitulé « visant à modifier l'annexe A du règlement 741 pour révision, ajout et/ou modification de tarifications relatives au service d'urbanisme ».

Ce règlement a pour objet de modifier l'annexe A du règlement 741.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 19 février 2020.

Mario Morin
Directeur général